Barétous et l'ost de Béarn

Aux environs de 1225, Guilhem Ramon de Moncade, Vicomte de Béarn accorde un *for* à *los de Baretoos* (les gens de Barétous). C'est dans ce premier document que le vicomte impose aux Barétounais le service armé dû à leur seigneur au sein de l'armée féodale : l'ost.

… *« Soit chose connue que les gens de Barétous se sont accordés avec Monseigneur Guillaume-Raymond de Moncade, Vicomte de Béarn, sur tout ce qu'ils ont à faire* [pour maintenir] *la paix, comme il est écrit en cette charte, entre eux et leurs descendants et lui et les siens. Et* ***ils lui doivent l'ost*** *avec les gens d'Aspe quand ceux-ci s'en iront à l'ost, et lui doit agir avec eux comme avec les gens d'Aspe… »*

Le document se veut d'abord un acte d'apaisement envers *los de Barétous*, sans doute à la suite d'abus de convocation à l'ost seigneurial. La vallée d'Aspe voisine, plus considérable, plus apte à contester, sert alors de référence et de garantie contre tout excès à l'encontre de la « petite » Barétous.

En 1376, pour évaluer la puissance de son armée, le Vicomte Gaston Phébus organise une *montre.* Cette revue de toutes les ressources militaires du Béarn doit lui permettre de dresser un inventaire de l'armement disponible et de compter ses soldats. *« Riches ou pauvres, les hommes de Béarn, aptes à porter les armes, doivent répondre à la convocation de l'ost et se rendre à Morlàas, capitale du Béarn, le17 juin ».*

En tant qu'entité communautaire la *Terre de Barétous* soumise à cette obligation militaire doit tenir à la disposition de l'ost : un bassinet, (casque), deux paires de gantelets ainsi que deux *[arnés]* (armures/harnachements/équipements ?) et deux chevaux. Pour cela*, cent vingt-cinq maisons barétounaises collecteront leur part qu'elles doivent donner au seigneur.*

Pour former le contingent des fantassins, chaque village valléen, sous les ordres d'un capitaine, organise des sélections de recrues. Parmi les villageois les plus valides et aptes à porter les armes, il fallait surtout découvrir le plus grand nombre de bons archers. Quant aux autres, équipés au minimum d'un casque et/ou d'un bouclier, ils étaient aussi enrôlés. Dans l'ost, chaque centaine d'hommes incluait aux cotés des guerriers, un maçon, deux charpentiers et dix manœuvres avec pelles et pioches. Les rôles des soldats valléens de l'ost vicomtal de 1376 et1378, regroupe la majorité des plus anciens noms connus du Barétous. Ces patronymes parfois écrits différemment mais de consonnance familière, sont-ils encore tous en usage aujourd'hui ?

Seigneurs et hommes d'armes aptes à combattre.

L'abbé laïque d'Aramits, à cheval et armé*. Il s'agit sans doute du maître de l'abbaye *susan* (d'en haut)

*L'abbé laïque Sancho d'Abbadie d'Arette, *armé et à cheval.*

Fortet de Pouey d'Arette, n'a que son corps*. Qualifié d'homme d'armes, s'agit-il du même Fortet qui figurait déjà dans l'hommage rendu à Fébus en 1348 à Féas ?

*Joan d'Abbadie d'Aramits *a un cheval*. C'est sans doute le maître de l'abbaye *jusan* (d'en bas).

Première sélection de la *piétaille* (1376)

b (bassinet ou casque), **p** (pavois ou bouclier) **s** (serpe ou faux de guerre) **arquer** (archer)

ANSE

Amaut de Casenaue*, arquer*, b.

Guilhem Arnauton de Lacyache, p. b.

Arnauton de Sajus, *arquer*, p. b.

Arnaut Guilhemet de Arripe, *arquer*, b.

Monaut de Domec, p. b.

ARAMITZ

Arnaudet d'Arche p. b*. malau* (malade)

Arnaut Guilhem de Sen-Maurii, *arquer*, b

P. de Camoo, p. b.

Johanolo de Domec, p. b.

Galhardet de Casaufranc, *arquer*, b.

Sansete d'Anglade, p. b.

Arnaut Guilhem de Carrere, p. b.

Johan deu Noguer, *mort es* (il est mort)

Guiraut de Larrer, *mort es, arq*. b.

Berdot de Sale*, malau, arquer*, b.

Fortinolo de Soberbie, *arquer*, b.

S. de Seruilhe, p. b.

ARETE

P. de Fonsbiele, *arquer,* b.

Arnaudet d'Arripe, *arquer*, b.

Galhardet de Minbiele, p. b.

Arnaut Guilhemet d'Ambiele*, arquer*. b.

Bernat de Tapie, *malau*, *arquer,* b.

Berduc de Ramerpouey, *arquer*, b.

Peirot de Soriete, p. b.

Berduc d'Ambiel, *arquer*, b.

P. de Domec, *arquer*, b.

Menaut de Poms, p. b.

Guissarnaut de Sobiroo, p. b. s.

Pelii de Lacues, p. b.

Berdolet de Laduee, p. b.

Johan de Prodine, *arquer*, b.

Pelane, arquer, b. s.

Guilhemet de Saleranque, p. b.

Acutee deus Torners, p. b.

Arnautolo de Bergers*, malau*, p. b.

FEAAS

Arnaudot de Biu *arquer*

Berdot de Bergers *arquer*, b.

Arnaut Guilhem d'Arays, p. b.

P. Arnaut de Soberbiele, p. b.

Fortinolo de Minbiele, *arquer*, b.

LANE e ISSOO

Arnaut de Badie d'Isso*, arquer*, b.

Guihem de Casemayor, *arquer*, b.

Galhart de Pee, p. b.

Peyrolet de Fontaas*, arquer*, b.

Guilhem Bernat de Casanaue, p. b.

si no y ere (si absent) Lamat de Carrere.

Deuxième sélection (1378). L'effectif du premier enrôlement était-il insuffisant ?

ANSE

Lo lacay, *arquer*, b.

Monguilhot de Carrere, p. b.

Alamanoo, p. b.

Guilhem Arnaut d'Ambielle, p. b.

ARAMITZ

Lo notari, *arquer*, b.

Lo locthient deu baile*, arquer*, b.

Arnaudet de Caroo, p. b.

Passarb, p. b.

Ramonet Costurer, p. b.

Arnaudet de Caxau, p. b.

Gassiot deu Pont, p. b.

Berdolet d'Arripe, p. b.

ARETE

Berdolet diit Ferran, p. b.

Berdolet de Camapoey, p. b.

Arnaudet d'Arripe, p. b.

Arnaudet de Cuteres, p. b.

Guissearnaut deu Cassia, *arquer,* b.

Manaudet de Badie, p. b.

Bertran deus Tarms p. b.

Guilhemet d'Iran-*jusoo*, p. b.

Guilhot de Soberbiele, p. b.

Arnauton de Soberbiele, p. b.

Amaut Ner, p. b.

Galhardet diit Buret, p. b.

Peirot d'Estrade, p. b.

Berdot Costurer*, arquer*, p. b.

Berdolo de Lanes, p. b.

Guilhemot d'Arriben *susoo, arquer*, b.

FEAAS

G. de Soberbiele, p. b.

Galhardet de Carrere, p. b.

Galhardet filh de Castegnau, *arquer*, b.

LANE

Lo clerc, arquer, b.

L'abat de la Sale, p. b. (désargenté ? Pas de cheval ?)

Galhardet de Mirande, *arquer*, b.

Silamet de Carrere, p.

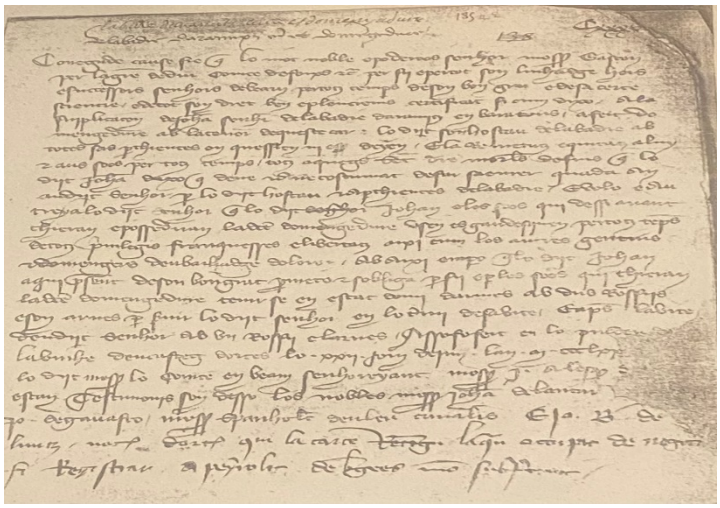
b (bassinet ou casque), **p** (pavois ou bouclier) **s** (serpe ou faux de guerre) **arquer** (archer)

L'ost de Béarn.

A la *montre* de Morlàas, l'ost vicomtal est fort de deux mille hommes dont quatre-vingts Barétounais, deux cents Aspois et trois cents Ossalois. Sur les mille quarante-quatre chevaux qui composent la cavalerie ; trois cent soixante-huit proviennent d'Oloron, d'Aspe et de Barétous. Cette armée féodale est structurée en compagnie. L'abbadot (petit abbé) d'Aramits reçoit le commandement d'une de ces compagnies le deux août mille trois cent soixante-seize. Elle compte cent six archers et quatre-vingts hommes armés de boucliers, originaires de soixante-dix communes. Soldat et officier reconnu, Johan

abbé laïque d'Aramits est élevé par Fébus au rang de *domenger* (seigneur d'un domaine) le vingt-deux juin mille trois cent quatre-vingt-un.M.D.et J.A

De l'abadie d'Aramis cum es domenjadure



Traduction proposée

Que l'on sache que le très noble et puissant seigneur Monseigneur Gaston, par la grâce de Dieu, comte de Foix, etc. Pour lui et pour tout son lignage, héritiers et successeurs, Seigneurs de Béarn pour toujours, de son bon gré et sûr, comme il l'a déclaré de son savoir et de tout son bon droit, pleinement reconnus, a, par acte notarié, érigé en *domenjadure* le domaine de Johan, maître de l'abbadie d'Aramits en Barétous, à la demande de ce dernier.

Par la teneur de cet acte, pour l'*ostau* de l'abadie avec toutes ses possessions où qu'elles soient ou qu'elles seront, il a reconnu et exonéré Johan et les siens pour toujours du cens de sept deniers morlàas que le dit Johan devait et avait coutume de payer chaque année au dit Seigneur pour le dit *ostau* et possessions de l'abbaye.

Et ledit Seigneur voulut et accorda que ledit Johan et les siens, qui dorénavant auront et posséderont ladite *domenjadure* profiteront et jouiront pour toujours de tous les privilèges, franchises et libertés, comme les autres nobles et *domengers* du baillage d'Oloron. Et, de son bon gré, le dit Johan ici présent, pour lui et pour les siens qui possèderont ladite *domenjadure,* promit et s'engagea de se tenir en l'état d'homme d'armes, en armure et avec deux roussins, pour servir le seigneur au cours de sa vie et, après la mort du dit seigneur avec un roussin seulement et une armure.

Ceci fut fait dans l'enclos de la vigne du château d'Orthez le vingt-deux juin mille trois cent [quatre-vingt-un°]. Ledit Monseigneur le Comte régnant en Béarn ; Monseigneur J. étant évêque […] témoins P. de Gabaston et Monseigneur Spanholet du Leü chevaliers. Et moi Bernard de Luntz ; notaire d'Orthez qui avalise cet acte quand alors, occupé par mon commerce, je le fis enregistrer par mon substitut Peyrolet de Bergèes

M.D.et J.A